

TREBUNAL de COMMERCE du HAVRE
DEPOT DU 30/12/2012
R.C.S. 66313
A 3169

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL

A. GARAU et COMPAGNIE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 45.000 Euros

Siège Social : 273 boulevard Jules Durand

76600 LE HAVRE

RCS LE HAVRE 366.500.171

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2010

L'an deux mil dix

Le trente juin

A 17 heures

Les actionnaires de la société, régulièrement convoqués, se sont réunis en assemblée générale ordinaire au Cabinet de Monsieur Fabrice CASTEL, 18-20 rue Saint Jacques au HAVRE.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Antoine RUIZ préside la séance en sa qualité de Président.

Monsieur Fabrice CASTEL est désigné comme secrétaire.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée en entrant en séance par tous les associés présents et par les mandataires des associés représentés.

Monsieur le Président déclare que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et adopter les résolutions proposées dans les conditions fixées par les statuts.

Monsieur le Président constate que Monsieur Remi BOUCHER, commissaire aux comptes, dûment convoqué est absent et excusé.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'ordre du jour est le suivant :

Ordre du jour

.....

- Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport du Président.
- Le texte des résolutions proposées.
- Le rapport général du Monsieur Remi BOUCHER, commissaire aux comptes et son rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Nouveau Code du Commerce.
- Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009.

Puis il rappelle que les documents devant être mis à la disposition des associés l'ont été dans les délais légaux et que les rapports des rapports du commissaire aux comptes ont été tenus à la disposition des associés au siège social à compter de la convocation de l'assemblée.

Le Président donne ensuite lecture de son rapport.

Puis, sur la demande du Président, il est donné lecture du rapport du commissaire aux comptes.

Ces lectures terminées, le Président ouvre la discussion.

La discussion close et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

.....

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire constatant que le mandat de Monsieur Rémi BOUCHER, commissaire aux comptes titulaire est arrivé à son terme, décide de renouveler son mandat, pour une durée de 6 années, venant à expiration lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2015.

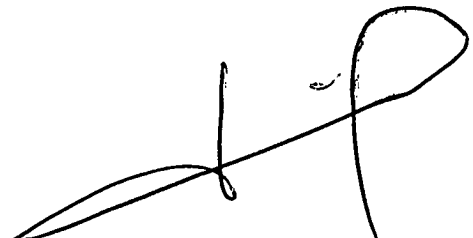
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire constatant que le mandat de Monsieur Eric VIET, commissaire aux comptes suppléant est arrivé à son terme, décide de renouveler son mandat, pour une durée de 6 années, venant à expiration lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2015.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'P' followed by a long horizontal stroke and a vertical stroke, likely representing the President or a representative.